

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires

## Direction de la sécurité de l'aviation civile

**Décision du 12 juillet 2024**

**portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est)**

NOR : TREA2419816S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

### **Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,**

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 73 et 162 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 7 décembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ;

Vu la convention de délégation de gestion du 28 avril 2022 entre la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est et le secrétariat interrégional Est,

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses et des recettes du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », ainsi qu'à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est, à :

M. Emmanuel Jacquemin, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est ;

M. Christian Burgun, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques.

## **Article 2**

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions mentionnées à l'article 5 de la décision du 7 décembre 2021 susvisée, à Mme Delphine Follenius, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet.

## **Article 3**

La décision du 6 octobre 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est) est abrogée.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 12 juillet 2024

R. THUMMEL